

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre

Le jeudi douze décembre

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 5 décembre 2024

Présents : M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jacques JAVELAUD (1^{er} Adjoint), M. Jean Maynard (Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), Mme Claudette LORGUE, M. Laurent MOREAU, Mme Élodie FEIFER, M. Pierre FABRE, Mme Michelle MOREL, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE, Mme Marie-Lyne COIFFE

Absents excusés : Mme Frédérique GODARD

Absents : Mme Daria PIEKARCZYK

Secrétaire de séance : Mme Maryse THOMAS

040/2024- TARIFS DE LOCATION DU CHAPITEAU COMMUNAL / TABLES ET BANCS - ANNÉE 2025

LOCATION CHAPITEAU

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le chapiteau communal peut être loué en entier ou en 3 parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2025 :

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
30 m (en entier)	225 €	365 €
24 m	190 €	315 €
18 m	130 €	210 €
12 m	100 €	160 €
Avec livraison et mise à disposition d'un employé communal pour aide au montage et démontage et obligation d'avoir 5 personnes extérieures pour l'aide au montage et démontage		

Pour les associations communales	20 €*	
Pour les associations hors commune	12 / 18 m.	24 / 30 m
Pour les associations intercommunales dans un rayon de 15km	100 €	200 €
Pour les associations intercommunales au-delà d'un rayon de 15km	150 €	300 €
Pour les autres associations	250 €	400 €

Avec livraison et mise à disposition d'un employé communal pour aide au montage et au démontage et obligation d'avoir 5 personnes extérieures pour l'aide au montage et au démontage

**En ce qui concerne les associations communales, le forfait de 20 € sera applicable pour les 3 premières réservations de l'année, au-delà la réservation du chapiteau sera au même tarif que pour les habitants de la commune.*

Une caution de 450 € (répartie en deux montants : l'un de 300 €, l'autre de 150 €) sera demandée pour chaque type de location.

Il sera retenu une somme de 150 € sur la caution si la présence de 5 personnes n'est pas effective lors du montage et du démontage du chapiteau après avoir convenu d'une date avec l'employé communal. Un document précisant ces modalités sera signé par le loueur lors de la réservation.

Chaque utilisateur devra fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile ». Il est à noter que le chapiteau sera monté selon les instructions du constructeur.

LOCATION TABLES ET BANCS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

1 table de 6 places + bancs : 8 €

Les personnes désirant louer les tables et les bancs devront au préalable remplir un contrat de location en Mairie.

La location est payable par avance, à la réservation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

